

Questionnaire de la FSU du Limousin aux candidates et candidats aux élections régionales en ALPC

Nous n'avons pas utilisé dans nos réponses la très vilaine graphie actuellement usitée et qui permet de citer à chaque fois que c'est nécessaire les deux genres : les femmes et les hommes. Il faut donc considérer qu'à chaque fois, quand nous employons le masculin, que nous disons : les personnels, nous signifions à la fois les femmes et les hommes.

A) L'Education Nationale. Questions générales

1 Quels sont vos engagements en termes de financement des manuels scolaires ?

Les centres de documentation et d'information des collèges et des lycées devraient disposer d'un budget suffisant pour couvrir ce besoin. Les conseils départementaux et régionaux doivent répondre à ce besoin. Pour les écoles primaires, les municipalités doivent répondre à ce besoin.

Pour cela, il est indispensable que les dotations budgétaires aux collectivités augmentent.

Pour les élèves qui ont dépassé l'âge de la scolarité obligatoire, des bourses doivent permettre aux familles d'acheter les livres dont leurs enfants ont besoin.

Les manuels scolaires utilisés dans l'enseignement professionnel initial scolarisé public, comme dans l'enseignement agricole public, peuvent coûter cher et devoir être gardés par les élèves. On peut imaginer un double financement : par le conseil régional qui donne aux CDI les moyens de répondre aux besoins, et par des bourses qui permettent aux familles d'acheter ce matériel pédagogique. Ce dernier moyen existe, mais reste très insuffisant et incapable de répondre correctement aux besoins.

2 Quels sont vos engagements pour le financement des transports scolaires ?

Les collectivités territoriales doivent inscrire au budget les sommes nécessaires au déplacement des élèves vers les établissements scolaires. Le transfert à la région de la responsabilité du transport des collégiens entraînera des coûts qui devront être intégralement couverts par la dotation budgétaire d'Etat.

En tout état de causes, il n'est pas envisageable de faire payer aux familles les conséquences d'une politique austéritaire qui pèse d'abord sur les dotations.

3 Quels sont vos engagements en termes d'accès à la Culture pour les élèves (cinéma, musée...) ?

Il convient de considérer d'abord que le problème de l'accès à la culture pour les élèves, par les visites de musées et le cinéma, est très différent selon que l'on considère les élèves habitant la métropole et les grandes villes d'une part, et de l'autre les élèves ruraux.

Il faut donc imaginer une péréquation des moyens dévolus à cet accès.

Même en ville, certains collèges ou lycées n'accompagnent que rarement leurs élèves au cinéma ou au musée.

Il faut donc améliorer encore les services régionaux dont la mission est de diffuser la culture, informer sur les événements culturels, aider les établissements publics d'enseignement à faire sortir leurs élèves pour des raisons culturelles. Ces services doivent prendre en compte également les établissements situés hors de la métropole ou des villes, disposer des moyens financiers ou de transport permettant le déplacement des élèves et de leurs professeurs.

Enfin, il faut donner aux grands élèves, plus autonomes, l'envie, les moyens et les occasions de se déplacer seuls ou avec des copains ou des parents, gratuitement, vers des lieux de culture.

4 Quels sont vos engagements concernant l'accès au numérique dans toutes les écoles et établissements ?

Il est indispensable que tous les établissements scolaires publics disposent d'un accès de bonne qualité au numérique. Cela est du ressort de ce qui aurait dû rester un service public de la télécommunication. Dans le cadre marchand que nous subissons, les moyens suffisants pour le faire doivent être dégagés par l'Etat.

5 Quels sont vos engagements en termes d'accès aux équipements sportifs ?

L'Education physique et sportive est une discipline très importante de l'enseignement public dispensé aux élèves dans notre pays. La pratique de cette discipline implique des équipements convenables. Si on ne peut pas construire une piscine ou un gymnase dans chaque village, il convient que chaque territoire accueillant une école, un collège, puisse disposer d'un accès proche ou rapide à un tel équipement. La clause générale de compétence permettait à diverses collectivités de participer ensemble à la construction d'un tel équipement. La nouvelle loi exige d'inventer d'autres stratégies. Il faut veiller très étroitement à ce que les financements ne convergent pas vers les métropoles, ou vers les chefs-lieux d'EPCI.

6 Quels sont vos engagements pour l'accès aux transports régionaux par les écoles et établissements scolaires ?

Ils sont forts. La privatisation galopante des services publics comme celui de train, la complexité de la détermination des prix des voyages, les coûts exorbitants du passage des trains sur le réseau ferré depuis la fracture de la SNCF, la nécessité dans laquelle disent se trouver les gestionnaires du train de payer les coûts énormes de la LGV, en partie à cause du choix du PPP, tout cela rend de plus en plus difficile le déplacement des élèves par le train.

Il faut ajouter la dégradation des lignes d'intérêt régional, départemental ou local, dont l'entretien est sacrifié au profit du paiement de la rente de la LGV. Des lignes disparaissent. Par ailleurs, les conséquences de la loi Macron reportent sur le car nombre de trajets.

La région a cette compétence. Elle doit user de son autorité et du financement dont elle est responsable pour imaginer une possibilité générale de déplacement des élèves des

établissements publics et de leurs enseignants, au meilleur prix et en fonction des besoins qu'ils expriment.

7 Comment envisagez-vous la répartition des services publics sur le territoire régional afin que tout usager puisse continuer à bénéficier de services identiques ?

Nous avons la défense des services publics parmi nos priorités politiques majeures : c'est le gage et ils sont les conditions d'une plus grande égalité dans tous les territoires. Nous n'acceptons pas que les services publics disparaissent de trop nombreux territoires. Nous accompagnons de nombreuses luttes pour défendre ces services publics. De même, nous refusons la fausse solution de la privatisation des missions de service public. Ce qui garantit la qualité du service public, c'est la formation de ses agents, leur statut qui les protège dans l'accomplissement de leurs très nombreuses et diverses missions.

Nous constatons enfin que les entreprises s'installent là où il y a des services publics. Il faut maintenir les services publics là où ils existent, et les rétablir là où ils ont été supprimés.

b) Programme régional relatif aux installations et équipements sportifs nécessaires à l'Education Physique et Sportive et au Sport Scolaire pour les lycéens.

Au plan de l'investissement

1-Un plan de rattrapage pluriannuel, pour les établissements en déficit d'installations et pour la construction de piscines (en liaison avec les départements et collectivités locales), ainsi qu'un plan de réhabilitation des installations intra-muros existantes pour l'EPS et le sport scolaire seront-ils envisagés ?

Oui.

2-Les nouveaux établissements seront-ils dotés systématiquement d'installations intra-muros ?

Ils devraient l'être.

Au plan du fonctionnement

- 1- Sera-t-il prévu d'attribuer les crédits pédagogiques nécessaires pour l'achat du petit comme du gros matériel spécifique à l'EPS et de doter le budget des établissements de crédits nécessaires à la location d'installations de proximité existantes ?**

Voir la réponse plus haut : il s'agit de choix politiques et budgétaires nationaux, puis de choix régionaux semblables.

- 1- Les frais de déplacements chaque fois qu'une classe doit se déplacer seront-ils pris en charge ?**

Voir plus haut : ils doivent l'être, dans une concertation organisée entre l'enseignant, le chef d'établissement et, en amont, avec le conseil régional. Où un budget suffisant devra être prévu à cet effet.

3-L'obligation de conventionnement tripartite en cas d'utilisation d'installations sportives n'étant pas la propriété de la Région (loi du 6/07/2000 art 40 alinéa 2), sera-telle mise en œuvre ?

Il faut y travailler.

2- Quelles subventions et accès aux installations sportives, par l'intermédiaire des conventions, seront prévus pour renforcer l'aide au fonctionnement du sport scolaire ?

Voir plus haut : il s'agit de choix politiques qui doivent permettre aux établissements publics de disposer des moyens d'enseigner cette discipline.

Programme régional relatif aux questions du sport associatif (scolaire et fédéral)

1/ Les équipements et infrastructures sportives (dont CREPS et maison régionale des sports) : Quelle sera votre politique d'investissement et de fonctionnement concernant les installations sportives ? Comment comptez-vous régler la question de l'accessibilité ? Comment envisagez-vous l'avenir des CREPS, dont le bâti est transféré aux régions le 01/01/16 ?

Nous sommes opposés au transfert des CREPS aux régions, comme nous restons opposés au transfert d'autres institutions nationales relatives à l'enseignement, la formation professionnelle, l'orientation, etc... Les conséquences de la politique d'austérité budgétaire ne peuvent pas être résolues par le fait de fourguer ce qu'on ne veut plus financer à des collectivités qu'on prive elles-mêmes d'une partie de leur financement d'Etat ! C'est cynique et revient fatalement à faire payer la facture à la population. Cette logique est également celle du paiement des services publics par les usagers (baptisés clients), puis à la privatisation de ces services publics.

Enfin, cela entre dans la logique européenne, où les grandes régions prendront des décisions sans avoir les moyens démocratiques de consulter les élus de proximité.

Des luttes ont permis d'enrayer certains transferts prévus, comme celui du service national de l'orientation professionnelle. En dépit de la volonté de l'actuel président de l'association des régions de France de transférer aux régions le maximum de services publics liés à l'emploi, dans le but non dissimulé de mieux répondre aux exigences immédiates du patronat.

Nous défendrons une politique d'investissement et de fonctionnement concernant les installations sportives.

2/ Le sport pour le plus grand nombre : Quelle sera votre politique en direction des associations sportives locales (clubs) ?

Une politique voisine de celle qui est appliquée dans les collectivités dont les électeurs nous ont confié la gestion : répondre aux besoins de la population, et en particulier quand il s'agit d'associations qui expriment des besoins précis, justifiés et évalués.

Comment se matérialisera votre soutien aux comités régionaux sportifs ?

Idem, avec une nuance importante s'il s'agit de sport professionnel.

Envisagez-vous des aides individuelles en direction de certains pratiquants sportifs (EX : aide à la prise de licence des lycéens) ?

Elles existent déjà, mais peuvent évidemment être améliorées.

Quelles mesures proposez-vous pour aider à financer le surcoût engendré par le transport des sportifs (et notamment des équipes) au regard des nouvelles zones de pratiques ?

Mêmes remarques que plus haut.

3/ L'emploi sportif : Comment comptez-vous soutenir l'emploi sportif ? Quelle forme revêtira votre aide aux associations sportives qui sont employeurs ?

Il faut permettre à ceux qui le veulent de pratiquer le sport qu'ils souhaitent pratiquer, et les aider financièrement afin que le manque de moyens ne soit pas un obstacle. Les municipalités et les EPCI ont là aussi un rôle à jouer. Il peut y avoir une aide à la formation des entraîneurs, pour les visites médicales. Et une aide pour les transports et le matériel. Ces besoins peuvent être considérablement différents en fonction de l'activité sportive choisie. Les moyens des collectivités ne sont pas immenses. On peut imaginer des aides pour les équipements collectifs et, de toute façon, une concertation avec les fédérations sportives.

Le problème du sport professionnel est très différent.

4/ La formation aux métiers du sport et les CREPS : Quelle sera votre politique en matière de formation aux métiers du sport ? Sur quels critères vous appuierez-vous pour choisir les formations et organismes de formations à conventionner ? Avez-vous une attention particulière pour les CREPS ? Envisagez-vous une autre forme d'aide pour les stagiaires ne pouvant pas bénéficier d'une formation conventionnée ?

Voir plus haut : nous sommes favorables au maintien du CREPS comme service public national. Les enseignants des CREPS doivent être des enseignants d'Etat, payés par l'Etat. Dans l'état actuel de notre réflexion et de notre connaissance de cette situation, nous ne pouvons pas répondre sur le choix des organismes à conventionner.

Il faut évidemment aider les stagiaires.

5/ L'accès au sport de haut niveau : Le ministère chargé des sports a décidé de concentrer son aide sur les sportifs de très haut niveau et se désengage en matière de soutien aux jeunes talents, considérant que cette compétence incombe aux collectivités territoriales. Quelle sera votre politique en matière de soutien aux jeunes sportifs pouvant être accueillis et sélectionnés dans les structures suivantes : pôle espoirs, autre structure relevant du Parcours de l'Excellence sportive (PES), section sportive, autres ? Envisagez-vous des aides aux structures et/ou des aides individuelles ?

Ce sera une politique visant à permettre à tous les jeunes qui le souhaitent de développer leurs qualités et capacités sportives. Des aides aux structures, et si la personne le demande, une aide individuelle, qui devra être contractualisée avec le conseil régional.

6/ Le sport spectacle : Quelle sera votre politique de soutien au sport professionnel et/ou de haut niveau ? Envisagez-vous des aides aux structures et/ou des aides individuelles ? Sur quels critères ? Encouragerez-vous (financièrement) l'organisation de grandes compétitions sur le territoire régional ?

D'abord le sport non professionnel.

7/ Quelles mesures d'accompagnement du mouvement sportif dans sa nécessaire restructuration territoriale (notamment les comités régionaux sportifs) allez-vous mettre en place ?

Au niveau administratif et juridique, comment allez-vous accompagner les petites ligues sur toutes les démarches liées aux dissolutions des anciennes entités, aux transferts des contrats de travail éventuels et du capital associatif, etc. ? Au niveau financier, comment allez-vous soutenir la construction interne d'une nouvelle identité régionale ? Réunions préparatoires entre les élu-e-

s/technicien-ne-s des anciennes entités, restauration voire hébergement ; changement des logos et des outils de communication frais de déplacement des élu-e-s, etc

Même type de réponse que plus haut : nous ne connaissons pas suffisamment ces détails pour donner un avis. Le principe de base reste le même : aider et favoriser la pratique sportive du plus grand nombre, quel que soit le niveau de revenu de la personne. Travailler avec les collectifs existants ou avec ceux qui doivent se former.

8/ Sachant que les budgets 2016 auront été votés avant la fusion des régions, les actions soutenues en 2016 seront-elles celles qui prévalaient dans les anciens territoires ? A quelle échéance les mesures d'harmonisation concernant le soutien au « sport » seront-elles effectives ? Quel sera le calendrier de mise en œuvre de vos propositions ?

Oui.

Le plus rapidement possible.

Le calendrier devra être établi avec les collectifs existants.

B L'enseignement agricole

1 Programme d'investissement immobilier dans les EPL (locaux pédagogiques, hébergement, exploitations agricoles, logements des personnels). La majorité sortante a engagé un programme d'investissement immobilier sur plusieurs sites d'EPL de la Région Limousin. Cette programmation sera-t-elle maintenue (ampleur et date) ? D'autre part et malgré les travaux réalisés ces dernières années, les établissements d'enseignement agricole publics limousins n'ont pas été ramenés au niveau actuel de ceux d'Aquitaine ou de Poitou Charente en termes d'équipement et d'entretien des locaux. Peut-on espérer à court terme qu'un effort sera effectué dans ce sens ?

Oui, il est indispensable de permettre aux élèves des lycées agricoles publics d'étudier dans les meilleures conditions, aux professeurs d'enseigner dans les meilleures conditions, et aux autres personnels de travailler dans de beaux établissements fonctionnels.

Il faut travailler très rapidement à mettre, par le haut, tous les établissements publics au même niveau de qualité.

2 Prise en compte des centres techniques des EPL (Exploitations et ateliers technologiques) et l'engagement vers l'agro-écologie. Les Exploitations Agricoles des EPL, supports des formations, outils et acteurs du développement au sein des territoires viennent d'être réellement prises en compte pour la première fois depuis la décentralisation de 1984 en bénéficiant d'un contrat d'objectif et de moyen. Les crédits attribués à chaque établissement (soit environ 2 millions d'euros au total) ont partiellement permis de moderniser et/ou d'adapter les systèmes de production. Compte tenu du faible niveau de rentabilité des productions majoritairement présentes (le revenu agricole limousin par unité de main d'œuvre est inférieur à 20 000 euros / an) et afin d'inverser la tendance de fragilisation financière rencontrée dans la majorité des EPL, il nous semble impératif que de nouveaux investissements soient envisagés (poursuite de la modernisation débutée avec le 1er COM, locaux et équipements pédagogiques et gros matériels agricoles). Quelles sont vos propositions en la matière ?

Celles qui vont dans le sens de cette mise à niveau et de la modernisation souhaitées.

3 Carte des formations, Afin d'éviter les concurrences stériles entre les établissements (très majoritairement publics en Limousin contrairement aux 2 autres régions) l'autorité académique (DRAAF) en accord avec le Conseil Régional avait attribué des pôles de compétences à chaque EPL du Limousin. Comment envisagez-vous, pour ce qui relève des attributions des régions, l'évolution du dispositif de formation à l'échelle de la future grande région ? Par ailleurs vous engagez vous à défendre et promouvoir l'enseignement agricole public et à vous opposer à tout investissement public dans des établissements privés qui viendraient les concurrencer ?

Dans le cadre (que nous n'approuvons pas) de la loi, nous ferons tout ce qui est possible pour défendre et développer les établissements agricoles publics. Nous nous y engageons formellement.

4 Formation continue au sein des CFPPA. Les CFPPA ont pour mission la formation professionnelle pour adultes et la promotion sociale dans les champs des formations développées au sein du Ministère de l'agriculture. En Limousin, la décision récente de restreindre les financements régionaux à des formations n'excédant pas le niveau 5 ne permet plus à ces centres d'assurer leur mission de promotion sociale et fragilise encore plus des structures que la mise en concurrence avec des entreprises privées avaient déjà fortement mises en difficulté. Quelle est votre position en la matière ? Quelle est votre vision pour ces centres de formation professionnelle dont la compétence est reconnue, et pour certains nationalement ?

Nous sommes favorables à un service public de la formation professionnelle. Nous ne souhaitons pas financer, ou au minimum de ce que la loi impose malheureusement, les structures privées. Nous entreprendrons une campagne d'explication pour montrer qu'il est indispensable de développer le service public de formation professionnelle, pour des questions de qualité de formation, pour des questions d'égalité d'accès à la formation sur tout le territoire, pour des questions de financement.

5°) Formation par apprentissage dans les CFA. Louée par les gouvernements de gauche comme de droite, la formation par apprentissage, si elle paraît progresser lentement pour les niveaux 3 et supérieurs, a du mal à trouver son public pour les niveaux 5 et 4 où elle se trouve déloyalement concurrencée par l'alternance développée dans certains établissements privés sous contrat. Comment envisagez-vous de soutenir les CFA publics ? Les CFA de Corrèze se sont vus contraints par la Région de fusionner en CFA départemental. Certaines régions auraient voulu aller jusqu'à une fusion régionale. Quelle est votre position sur ce sujet ?

Notre position est la défense du service public de formation professionnelle. Nous donnons la première priorité à l'enseignement initial dans les lycées agricoles publics. Puis, si la nécessité de formation professionnelle secondaire ou de mise à niveau s'exprime, il faut la faire dans les CFA publics et leur donner toutes les capacités dont ils ont besoin pour répondre aux demandes.

A ce jour et compte tenu de notre manque de connaissance de ce problème précis, nous ne pouvons pas répondre à la question relative à la fusion des CFA corréziens.

6) Proximité entre services régionaux et établissements d'enseignement agricole (gestion et entretien du patrimoine, dotation en personnel et gestion des TOS). Le patrimoine nécessite par nature un suivi régulier sur site et il est impensable qu'un établissement éloigné du décideur soit de ce fait moins bien connu et entretenu. Sommes-nous assurés que l'organisation territoriale permettra d'assurer ce suivi sur place par les services régionaux ? Concernant la dotation de fonctionnement, les critères actuels en Limousin diffèrent entre les établissements agricoles et

l'éducation nationale ; nous tenons d'une part à nous assurer que les spécificités de l'enseignement agricole seront intégrées dans les critères régionaux et d'autre part à être associés à la réécriture de ces critères. Concernant la gestion des personnels TOS, nous nous interrogeons sur les critères de dotation en personnels et sur la politique relative aux remplacements des absences (et notamment les délais). Concernant enfin le régime des primes, nous ne pouvons envisager qu'une harmonisation "par le haut". Comment envisagez-vous, sur l'ensemble de ces points, les relations entre la nouvelle Région et établissements d'enseignement agricole ?

Beaucoup de problèmes évoqués dans cette question.

Nous veillerons que l'organisation territoriale assure le même suivi de tous les établissements, quelles que soient leurs situations géographiques. C'est d'ailleurs ce qui explique que nous sommes opposés aux structures administratives et territoriales trop vastes, qui ne prévoient pas une représentation démocratique au plus près de la population.

Quant au niveau différent de la dotation de fonctionnement entre un établissement de l'EN et un établissement du ministère de l'agriculture en Limousin, il ne devrait être justifié que par des besoins différents, tout en veillant à l'égalité de moyens dont dispose un élève du public, qu'il dépende de l'EN ou pas. Il faudra veiller à ce que les différences de critères ne soient pas défavorables à l'enseignement public agricole. Nous partageons toutes vos remarques concernant la détermination de ces critères. De même, les dotations en TOS ne devraient pas entraîner une différence entre les différents types d'établissement. D'autant que, maintenant, le salaire de ces agents est versé par le même employeur. Nous partageons donc votre souci de voir les harmonisations de primes se faire par le haut.

Il faut enfin que les relations entre la grande région et ses établissements publics d'enseignement agricole soient elles aussi harmonisées. Comme pour les rectorats à l'EN, on pourrait envisager de conserver des administrations intermédiaires qui permettraient de construire harmonieusement et dans l'égalité, les relations globales de la région avec ces établissements dont les histoires sont différentes.

C Les services publics dont le service public territorial

1 - La Région est un acteur majeur du service public territorial. Quelle importance ont pour vous les Services Publics dans notre société ?

Voir plus haut : la plus grande.

2 – Pour vous, les services publics territoriaux doivent-ils être gérés directement par les collectivités ou peuvent-ils être externalisés ?

Nous sommes opposés à toute privatisation et à toute externalisation des missions des services publics, pour les raisons que nous avons expliquées plus haut.

3 - Etes-vous favorable à la gestion directe du service public régional, sans externalisation ? Si oui, vous engagez vous à refuser toute externalisation des missions (dans les lycées comme dans les services administratifs et techniques) ? Vous engagez vous également à ré-internaliser certaines missions (sécurité et entretien de certains locaux par exemple) ?

Oui, et oui.

4 Quel avenir prévoyez-vous pour les « Agences » qui ont été mise en place par les Régions Aquitaine et Limousin et pour les personnels qu'elles emploient ?

Il dépendra des luttes que sauront mener les personnels et leurs organisations syndicales. Nous ne voyons pas ces luttes d'un œil défavorable.

5 – La nouvelle Région « ALPC » va devoir décider de l'organisation de ses services. Etes-vous favorables au maintien des 3 sites actuels (Limoges, Poitiers, Bordeaux) ?

Oui.

Si oui, comment envisagez-vous la répartition des fonctions entre les 3 sites ?

Il faut la construire avec les personnels et leurs organisations syndicales, de façon à rendre le meilleur service public à la population.

Quel degré d'autonomie et quels niveaux de décision administrative seront laissés à chacun des 3 sites ?

Même remarque.

6 – Etes-vous attachés à la défense des dispositions statutaires concernant les agents territoriaux, tels que définis par la loi du 26 janvier 1984 modifiée ?

La loi du 26 janvier en question contient des éléments inquiétants sur la possibilité donnée aux collectivités d'embaucher largement du personnel contractuel, voire vacataire, pour effectuer des missions de service public normalement accomplies par du personnel formé titulaire.

Nous préférons qu'il existe un volant suffisant de personnel titulaire remplaçant, pour couvrir les absences évoquées dans la loi. C'est d'ailleurs le principe initial de la FP.

Nous sommes donc très attachés à la défense des dispositions statutaires des agents territoriaux, comme nous l'expliquons dans les premières réponses à vos questions.

Etes-vous également attachés au maintien de la durée légale du travail à 35 heures hebdomadaires ?

Très attachés.

7 - 8000 agents environ vont avoir pour employeur la nouvelle Région ALPC, quels sont vos dossiers prioritaires en matière de gestion du personnel ?

La discussion avec les différentes catégories d'agents, afin de préciser nos besoins et de leur demander les leurs. Préciser nos objectifs pour une autre gestion de la région et leur demander de s'engager à un bon accomplissement de leurs missions.

8 - Vous engagez vous à maintenir « a minima » le volume actuel des 8000 emplois, dont 5500 dans les lycées ?

Oui.

9 - Vous engagez vous à maintenir tous les etp dans les services actuels des « sièges » basés à Limoges, Bordeaux et Poitiers ?

Il nous étonnerait qu'il y ait un excès de postes dans les sièges. Nous ne voyons aucune raison de supprimer des postes ou des ETP dans les anciennes préfectures régionales : nous conservons le souci d'une gestion proche des citoyens, et nous aurons besoin de tout le monde pour harmoniser globalement le travail.

Ainsi que dans les différents sites territorialisés ?

Oui.

10 – Garantissez-vous aux agents en poste aujourd'hui qu'ils ne seront pas contraints à une mobilité géographique ?

Alors que le gouvernement se voulait exemplaire dans la conduite du changement, la réforme territoriale se met en œuvre de façon autoritaire et dans la plus grande opacité, au mépris des engagements pris par le gouvernement. Nous constatons que les organisations syndicales appellent les personnels à se rassembler et à agir pour imposer d'autres choix. Mobilité forcée, changements de fonctions, désorganisation de services... la réforme territoriale, au-delà des conséquences pour les usagers des services publics, ne se fait pas sans heurts.

Nous croyons savoir que les lettres de mission du Premier ministre aux préfets préfigurateurs n'ont toujours pas été rendues publiques, les micro-organigrammes ne sont pas soumis pour avis aux comités techniques, études d'impacts. Des entretiens « mobilité », sont d'ores et déjà proposés aux agents dans certaines collectivités alors que les modalités d'organisation des services ne sont pas connues. Concrètement, dans les territoires, cette réforme aboutit le plus souvent à des abandons, des privatisations et des transferts de missions, et une nouvelle séquence de fusions, spécialisations, regroupements et fermetures de services publics de l'Etat au détriment de la mise en œuvre d'un service public de pleine compétence et de proximité sur l'ensemble du territoire.

Nous savons qu'une intersyndicale de la Fonction publique a décidé de s'adresser à la ministre de la FP et à la secrétaire d'Etat chargée de la réforme de l'Etat pour faire part de son inquiétude et celle des personnels, sur la méthode et sur la calendrier, et demander qu'un dialogue social de qualité se mette en place sur ce sujet.

Ces éléments nous font craindre des situations inacceptables faites aux agents. Pour notre part, nous tiendrons les engagements pris initialement par le gouvernement.

11 - De nombreuses disparités existent en matière de droits (Régimes indemnitaires, Temps de travail, Modalités de RTT, Œuvres sociales, Déroulement de carrière, Protection sociale complémentaire...etc.) entre les agents des 3 Régions qui fusionnent Vous engagez vous à harmoniser tous ces différents droits sur le régime le plus favorable pour les agents ?

Oui, par le haut.

Et selon quel calendrier et avec quelles priorités ?

Avec le souci premier de ne pas pénaliser les personnels dans la mise en œuvre d'une réforme que nous n'approuvons pas. Nous ne voulons pas non plus que les missions de

service public accomplis par les agents pâtissent des conséquences d'une politique austéritaire.

12 - Quels sont vos objectifs en matière de remplacement des agents partant à la retraite ?

Nous supposons qu'il n'y a pas de sinécure au conseil régional, et qu'en conséquence chacun est indispensable et doit être remplacé lorsqu'il part à la retraite.

13 – Quels sont vos objectifs en matière de lutte contre la précarité de l'emploi dans les services comme dans les lycées ?

Voir plus haut.

Vous engagez vous à diminuer le recrutement d'agents non titulaires et à favoriser la titularisation des agents non titulaires déjà en poste ?

Oui.

14 - Quels sont vos objectifs en matière de formation continue des agents ?

Au minimum, les obligations réglementaires. En réalité, l'amélioration de la formation des personnels les rend plus compétents et le service public est mieux rendu. Nous irons dans le sens de cette logique.

15 – Quels sont vos objectifs en matière de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail des agents ?

Même réflexion : les agents qui travaillent dans de bonnes conditions et qui sont protégés des risques professionnels sont plus efficaces et rendent un meilleur service au public.

16 – Du fait de la fusion entre les 3 Régions, des évolutions vont intervenir dans les missions confiées aux agents, Quelles modalités d'accompagnement des agents concernés avez-vous prévues ?

Améliorer grandement l'encadrement en le formant très rapidement à cette tâche essentielle : expliquer les évolutions et leurs conséquences aux personnels. C'est d'ailleurs déjà engagé. Mais il conviendra d'insister sur les conditions de travail et le respect des besoins des personnels.

17 Quelle place accorderez-vous au dialogue social à l'interne de la nouvelle collectivité régionale ?

La plus grande.

18 – L'harmonisation nécessaire des droits sociaux nécessitera un renforcement du dialogue social. Dans ce cadre, quelles modalités d'organisation de ce dialogue spécifique prévoyez-vous de mettre en place ? Quels moyens supplémentaires et spécifiques êtes-vous prêt à accorder aux organisations syndicales représentées : Temps de délégation, frais de déplacement, facilités pour communiquer avec les agents qui sont dispersés sur près de 300 sites distincts répartis sur tout le territoire régional...etc. ?

Les conséquences de la réforme territoriale pour les personnels peuvent les mettre dans des situations sociales difficiles: déplacements, nécessité de trouver un autre logement, parfois plus onéreux, nombreux frais induits. Or dans plusieurs territoires, les préfets ont suggéré que l'action sociale interministérielle (ASI) puisse être mise à contribution pour atténuer cet impact sur les agents. Les organisations syndicales ont dénoncé cette situation lors du Comité Interministériel du 15 octobre. Dans une déclaration commune,

CGC, CGT, FO, Solidaires et vous-même, la FSU, avez ainsi affirmé que l'action sociale « ne saurait être utilisée en l'état pour accompagner cette réforme avec ses conséquences sociales pour les agents » et que cette situation « à caractère exceptionnel » nécessite « des moyens exceptionnels dont l'ASI ne dispose pas. Au-delà de la réforme territoriale, les organisations syndicales se sont alarmées des réductions successives de son budget (126 millions d'euros en 2016) et des conséquences de cette austérité : suppression de l'aide-ménagère à domicile remplacée par une aide maintien à domicile très restreinte, suppression du budget destiné aux réservations conventionnelles de logement, suppression de la dernière tranche du CESU pour la garde d'enfants de 0 à 6 ans. Dans le même temps, des besoins ne sont toujours pas satisfaits : aide en faveur des enfants poursuivant des études, crèches, rénovation et création de restaurants administratifs. C'est donc bien une évolution quantitative et qualitative de toute l'action sociale qui doit être menée, pour améliorer ses dispositifs et son fonctionnement au bénéfice de tous les agents de l'État. Nous partageons ce point de vue.

Il va falloir donner aux représentants du personnel des moyens particulièrement importants au début de cette mise en route de l'harmonisation. Nous sommes bien conscients que nous avons tous intérêt à ce que les agents travaillent dans les meilleures conditions, et abordent leur indispensable participation à la création de la grande région avec toutes les facilités nécessaires de communication avec leurs collègues.

19 – Selon quelles modalités les agents et leurs représentants seront associés et consultés à propos de la mise en place de la nouvelle organisation des services de la Région (phase transitoire et phase de mise en place de l'organisation cible) ?

Voir plus haut : nous pensons que la plus grande clarté et la volonté de coopération avec celles et ceux qui mettent en œuvre les décisions prises, sont les meilleurs garants d'un résultat efficace, et utile à la population.